

# Mener une évaluation appropriée du site

---



## Purpose

---

Le but de cette formation est d'améliorer la qualité de présentation des croquis de la ferme et des champs et de veiller à ce que les exigences du Règl. de l'Ont. 267/03 et du Protocole de gestion des éléments nutritifs soient satisfaites de façon cohérente.

*L'information incluse dans cette formation ne fait pas autorité. Elle est tirée de la [Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs \(LGEN\)](#) et de son [Règlement général \(Règl. de l'Ont. 267/03\)](#), et elle est fournie à titre purement indicatif. Nous avons fait tout notre possible pour présenter des informations exactes, mais en cas de désaccord, de discordance ou d'erreur, les exigences stipulées dans la LGEN et le Règlement ont préséance. Veuillez consulter le site Web lois-en-ligne pour connaître les dispositions de la [LGEN](#) et du [Règlement](#). De plus, l'exploitant agricole peut avoir d'autres obligations légales en vertu de diverses lois dont la présente formation ne traite pas.*

## Contents

<b>ÉTAPE 1: Plan préparatoire de l'évaluation d'un site .....</b>	<b>2</b>
Pre-Site Assessment Preparation .....	2
Plan préparatoire de l'évaluation d'un site.....	4
<b>ÉTAPE 2: Mener une évaluation sur le terrain .....</b>	<b>6</b>
L'évaluation en personne du site a pour but de confirmer la véracité des informations recueillies dans votre étape préparatoire et de vérifier s'il existe des caractéristiques additionnelles sur le site n'ayant pu être identifiées avant la visite du site .....	7
Mener une évaluation sur le terrain .....	7
Comment déterminer une voie d'écoulement pour le site choisi et la gestion des eaux de ruissellement.....	8
<b>ÉTAPE 3: Réaliser le croquis de la ferme et des champs .....</b>	<b>10</b>
<b>Annexe A : Exemples de sources d'information en ligne pour le plan préparatoire de l'évaluation d'un site.....</b>	<b>12</b>
Atlas d'information agricole (Agri Cartes) .....	12
<b>Annexe B : Exemples de méthodes et d'outils pour mesurer des distances .....</b>	<b>15</b>

Voici quelques exemples d'outils et de méthodes utilisés pour mesurer les distances.....	15
Systèmes de positionnement global (GPS) portatifs .....	15
Rubans à mesurer en acier ou fibre de verre .....	16
Télémètre laser (LRF).....	16

*Les suggestions suivantes qui portent sur la façon de réaliser une évaluation rigoureuse et précise d'un site pour le croquis d'un champ ou d'une ferme pour un PGEN ne sont pas complètes, mais sont des exemples d'une approche et d'un processus structurés*

## ÉTAPE 1: Plan préparatoire de l'évaluation d'un site

---

### Pre-Site Assessment Preparation



*Il peut s'avérer utile de se préparer d'avance pour l'évaluation d'un site, en rassemblant des informations sur le site avant d'y aller.*

1. Les renseignements peuvent être recueillis auprès d'un certain nombre de sources
  - o dont les SGEN et croquis de ferme précédents, les PGEN et croquis de champs précédents
  - o les outils de cartographie en ligne
  - o les études de sols, les cartes de sols
  - o les discussions avec l'exploitant ou le propriétaire du site
  - o les cartes fournies par l'agriculteur.
2. Le document « Liste de vérification du croquis de la ferme » accessible à [nutrientmanagement.ca](http://nutrientmanagement.ca) peut vous servir de guide dans votre recherche d'informations. Vous pouvez l'utiliser comme outil de planification pour l'évaluation sur place du site. Vous pouvez, par exemple, noter les questions à poser aux propriétaires ou exploitants.
3. L'étude de ces sources d'information peut servir d'indicateur quant à la présence ou l'absence probable de caractéristiques vulnérables sur le site.

L'évaluation en personne du site a pour but de confirmer la véracité des informations recueillies dans votre étape préparatoire et de vérifier s'il existe des caractéristiques additionnelles sur le site n'ayant pu être identifiées avant la visite du site.

## Plan préparatoire de l'évaluation d'un site



### Documents antérieurs

- L'examen des SGEN et des PGEN antérieurs et des croquis correspondants peut fournir des renseignements sur les caractéristiques présentes dans un site. Les documents antérieurs peuvent être obtenus auprès du propriétaire ou de l'exploitant.
- Examinez tous les croquis de ferme pouvant indiquer l'emplacement des caractéristiques vulnérables et les distances de retrait.

*Ne vous fiez pas uniquement aux documents antérieurs, car les caractéristiques d'un site peuvent avoir changé depuis le dernier croquis.*

**Une évaluation sur place doit être faite pour confirmer les informations**



### Discussion avec les agriculteurs et les propriétaires

- Ces personnes peuvent être de très bonnes sources d'information et indiquer les endroits où se trouvent les puits (en utilisation ou non), la présence de drains souterrains, les zones où l'eau a tendance à stagner, etc.
- Utilisez le document « Liste de vérification du croquis de la ferme » qui vous a été fourni pour poser des questions.
- Notez les réponses, y compris la présence ou l'absence de caractéristiques vulnérables, afin qu'elles puissent être documentées dans les croquis de champs.



### Rapports d'études de sols et cartes de sols

- Les cartes de sols et les études de sols sont disponibles en version papier au niveau des comtés dans la plupart des régions du sud de l'Ontario.
- Ces cartes de sols peuvent fournir des informations détaillées sur les textures de sol, le drainage, la profondeur de la roche-mère et la topographie (classe de la pente).

- Lorsque la profondeur de la roche-mère est indiquée comme peu profonde, de petits trous d'essai devraient être creusés sur place pour vérifier la profondeur de la roche-mère.



### Outils de cartographie en ligne

- Il existe plusieurs outils de cartographie qui fournissent des informations à l'échelle locale ou provinciale.

*Remarque : Les informations trouvées dans ces sites de cartographie doivent être considérées comme une indication des caractéristiques qui peuvent ou non être présentes dans un site.*

- L'Atlas d'information agricole ([ontario.ca/agricartes](http://ontario.ca/agricartes)) et le Registre des puits du MEMCC ([ontario.ca/environnement-and-energy/registre-de-puits](http://ontario.ca/environnement-and-energy/registre-de-puits)) sont des sites de cartographie de l'Ontario qui peuvent fournir des informations utiles.
- L'Atlas d'information sur la protection des sources d'eau ([applications.ene.gov.on.ca/swp/fr/](http://applications.ene.gov.on.ca/swp/fr/))
- De nombreuses municipalités et offices de protection de la nature ont des sites de cartographie en ligne.
- Google Maps est un outil de cartographie populaire qui peut fournir des informations pertinentes et des images aériennes pour la plupart des sites.

**Dans tous les cas, une évaluation sur place doit être réalisée pour vérifier l'information.**

*Prenez note qu'au moment de consulter tous ces sites cartographiques, il est important de comprendre les métadonnées (données sur les données). Les métadonnées sont généralement incluses dans chacun des sites cartographiques et peuvent fournir un certain contexte pour la fiabilité des informations ou des caractéristiques présentées dans les cartes. Par exemple, les registres de puits peuvent uniquement inclure les puits construits au cours des 40 dernières années. Tous les puits construits avant cette date peuvent ne pas apparaître dans la recherche de puits. De même, les sites qui utilisent des images aériennes comportent des images obtenues sur une période de quelques années. Les images plus anciennes peuvent ne pas montrer des caractéristiques comme des résidences ou des exploitations construites depuis que les photos ont été prises.*

Se reporter à la page suivante **pour l'Annexe A : Exemples de sources d'information en ligne pour le plan préparatoire de l'évaluation d'un site** qui présente des exemples de sources d'information et leur applicabilité pour préparer des croquis de façon précise.

## ÉTAPE 2: Mener une évaluation sur le terrain

---



L'évaluation sur place confirme et complète les informations recueillies auprès d'autres sources dans le Plan préparatoire d'évaluation du site.

### Mener une évaluation sur le terrain

- Utilisez la « Liste de vérification du croquis de la ferme » que vous avez commencée à l'étape 1 comme guide pour l'évaluation sur place d'une ferme ayant une SGEN.
- Dans le cas où un PGEN est requis, utilisez les informations contenues dans la Partie 7 du Protocole de gestion des éléments nutritifs pour assurer que toutes les informations relatives au champ sont recueillies.
- L'inspection du site vous permettra d'observer les conditions et les caractéristiques qui s'y trouvent et d'évaluer les risques que ces conditions présentent.
- Questionnez le propriétaire ou l'exploitant et, si possible, demandez-lui de vous accompagner sur le site pour indiquer les conditions et les caractéristiques pertinentes aux croquis de la ferme ou des champs.
- Notez les réponses du propriétaire ou de l'exploitant, comme la présence ou l'absence de caractéristiques vulnérables, afin qu'elles puissent être correctement documentées dans les croquis. Si le propriétaire n'est pas en mesure de vous accompagner, assurez-vous de faire un suivi avec lui si nécessaire, selon votre Plan préparatoire d'évaluation du site.
- Si possible, planifiez l'évaluation à un moment de l'année où les cultures et les conditions météorologiques ne nuisent pas à vos observations.



### **Best Practice:**

Notez toutes les conditions du site qui pourraient vous empêcher de voir les caractéristiques vulnérables. Par exemple, les cultures sur pied ou la neige peuvent vous empêcher de voir toutes les caractéristiques nécessaires. Assurez-vous de procéder à une évaluation du site à une date ultérieure, alors que les conditions du site vont s'être améliorées et vous permettront d'évaluer des caractéristiques ou des zones qui n'ont pu être identifiées précédemment. Si de nouvelles caractéristiques ou d'autres informations pertinentes sont identifiées lors de la visite ultérieure, le croquis doit être mis à jour pour intégrer ces nouvelles informations.

L'évaluation en personne du site a pour but de confirmer la véracité des informations recueillies dans votre étape préparatoire et de vérifier s'il existe des caractéristiques additionnelles sur le site n'ayant pu être identifiées avant la visite du site

## **Mener une évaluation sur le terrain**



### **Parcourir le site**

Vous voudrez peut-être diviser le site en zones plus petites à parcourir pour identifier des caractéristiques spécifiques ou les distances de retrait.

L'ordre dans lequel vous parcourez le site n'est pas aussi important que le fait de procéder à une évaluation approfondie et précise sur place.



### **Méthodes pour mesurer les distances**

La mesure des distances doit être réalisée avec précision, afin de respecter la réglementation en ce concerne les distances de retrait.

Il existe une variété de sources d'informations en ligne et d'outils sur place qui peuvent être utilisés pour mesurer les distances.

*Les outils et les sources d'information ne donnent pas tous des mesures suffisamment précises de la distance pour démontrer clairement que vous répondez aux exigences réglementaires en ce qui concerne les distances de retrait.*

Reportez-vous à l'**Annexe B : Exemples de méthodes et d'outils pour mesurer des distances** pour des outils ou des sources d'information destinés à mesurer la distance

## **Comment déterminer une voie d'écoulement pour le site choisi et la gestion des eaux de ruissellement**

### **Distance minimale de la voie d'écoulement pour le site :**

Les nouvelles installations permanentes de stockage d'éléments nutritifs et celles qui sont en agrandissement doivent comporter une voie d'écoulement de 50 m depuis le stockage jusqu'à l'eau de surface ou l'entrée des drains. Le parcours de la voie d'écoulement englobe des caractéristiques (naturelles ou artificielles, des bermes, des pentes) qui permettent aux liquides de parcourir une distance minimale de 50 m jusqu'au haut de la berge de l'eau de surface ou l'entrée des drains, habituellement un chenal visible. Les distances de retrait et la pente peuvent être validées à l'aide des outils d'évaluation du site déjà présentés (clinomètre, ruban à mesurer).

### **Distance minimale de la voie d'écoulement aménagée dans une zone de végétation permanente (ZVP) pour la gestion des eaux de ruissellement :**

Certaines installations de stockage d'éléments nutritifs solides, zones de confinement extérieures (ZCE) permanentes ou cours d'étable sont pourvues d'une zone de végétation permanente pour la gestion des eaux de ruissellement. La voie d'écoulement dans la ZVP doit avoir une longueur minimale de 150 m depuis le haut de la berge ou l'entrée des drains.

Si le site de stockage d'éléments nutritifs solides ou la ZCE ne répond pas aux distances minimales de séparation, indiquez la voie d'écoulement, y compris toutes caractéristiques (naturelles ou artificielles) qui augmenteraient la distance de la voie d'écoulement pour atteindre les 150 m requis pour le ruissellement des eaux.

Si une ZVP est requise pour la gestion des eaux de ruissellement d'une structure permanente de stockage d'éléments nutritifs ou d'une zone de confinement



extérieure, confirmez les exigences suivantes et identifiez-les dans le croquis. La zone doit :

- être située sur au moins 0,5 m de sol (selon une carte de sol ou à l'aide d'une tarière ou d'une sonde),
- ne pas être située à moins de 3 m d'un drain agricole souterrain (consultez les cartes de drainage souterrain du propriétaire ou l'Atlas d'information agricole),
- ne pas être située à moins de 100 m d'un puits municipal ou à moins de 15 m d'un puits foré,
- ne pas être située à moins de 30 m de tout autre puits,
- être pourvue d'une voie d'écoulement distancée de 150 m du haut de la berge ou de l'entrée des drains ou puisards.

**À retenir :** pour la gestion des eaux de ruissellement, la zone de 150 m doit être maintenue en végétation permanente.

## ÉTAPE 3: Réaliser le croquis de la ferme et des champs

---



Le croquis de la ferme doit être préparé à l'aide d'une évaluation sur le terrain et conformément au Protocole de gestion des éléments nutritifs 5.2.

Utilisez les résultats et les observations de l'évaluation sur le terrain (Étape 2) et les informations recueillies dans le Plan préparatoire de l'évaluation d'un site (pourvu que les informations ont été validées lors de l'évaluation sur place) pour réaliser les croquis.

Les croquis peuvent être dessinés à la main ou générés par ordinateur. Les photos aériennes correctement identifiées sont également acceptables. Assurez-vous que le croquis est lisible, surtout s'il s'agit d'une photocopie. Si le croquis est complexe ou encombré, vous pouvez produire plus d'un croquis pour indiquer toutes les informations pertinentes.

Tous les croquis doivent inclure tous les éléments mentionnés dans le Protocole de gestion des éléments nutritifs. Le croquis doit indiquer leur présence ou leur absence. Inclure les distances de retrait, le cas échéant.

Comme vérification finale avant de soumettre la SGEN pour approbation, il est conseillé de demander au propriétaire ou à l'exploitant d'examiner le croquis, afin d'assurer qu'aucune caractéristique vulnérable n'a été oubliée.

Si un croquis du champ est requis dans le cadre d'un PGEN, assurez-vous de répondre aux exigences de la Partie 7 du Protocole de gestion des éléments nutritifs.



### Best Practices:

- Vous aimeriez peut-être développer un modèle de croquis ou une légende qui énumère les éléments requis dans le Protocole.
- L'indication de l'emplacement de l'unité agricole en affichant les routes, le nom des routes et l'adresse municipale du site permet à votre personnel, vos examinateurs, vos inspecteurs et à vous-même de trouver facilement le site.

- Lorsque l'échelle du croquis est connue, indiquez-la sur le croquis. Lorsque le croquis n'est pas à l'échelle, ajoutez une mention pour informer l'examineur que la carte n'est pas à l'échelle. Assurez-vous d'inclure les dimensions pertinentes et les distances de retrait sur le croquis.
- Orientez le haut de la carte vers le nord et dessinez une flèche indiquant le nord sur le croquis.

**L'évaluation en personne du site a pour but de confirmer les informations recueillies dans votre plan préparatoire et de vérifier s'il existe des caractéristiques additionnelles sur le site n'ayant pu être identifiées avant la visite du site.**

## Annexe A : Exemples de sources d'information en ligne pour le plan préparatoire de l'évaluation d'un site

---

Voici des exemples d'outils cartographiques, accompagnés des informations qu'on y retrouve.

### Atlas d'information agricole (Agri Cartes)

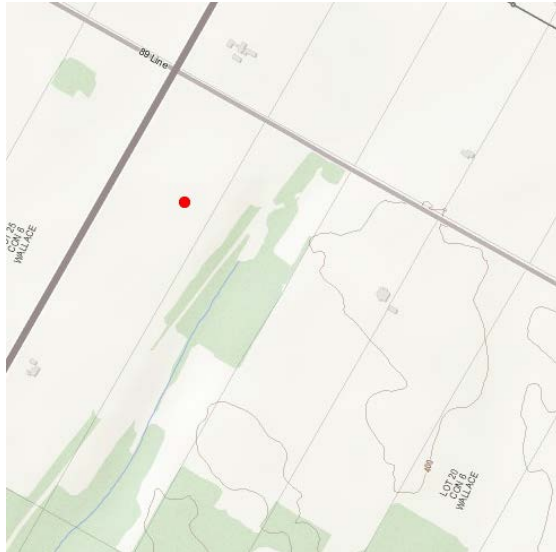
Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario dispose d'un outil cartographique en ligne appelé l'Atlas d'information agricole (AIA). L'outil de cartographie est disponible à l'adresse [ontario.ca/agricartes](http://ontario.ca/agricartes).

Les informations suivantes que l'on retrouve dans l'AIA peuvent vous aider dans votre plan préparatoire d'évaluation et dans la réalisation des croquis de la ferme :

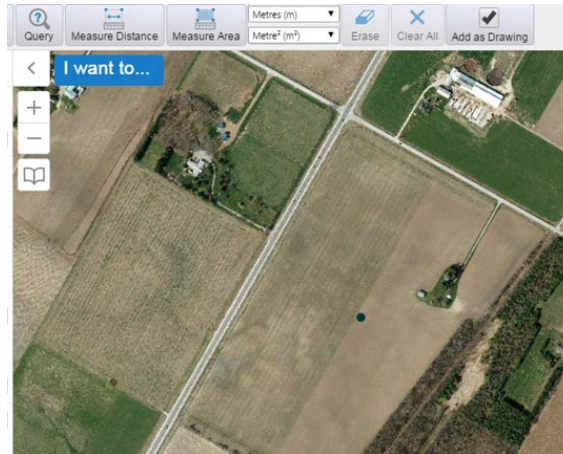
- **Municipal**
  - comprend les municipalités de palier supérieur et de palier inférieur, les cantons géographiques, les lots et les concessions, les parcelles d'évaluation avec les numéros de rôle d'évaluation.
- **Drainage**
  - comprend le drainage au moyen de tuyaux, les drains artificiels et les drains contrôlés.
- **Sols**
  - comprend la texture des sols, les groupes hydrologiques de sol, la classe de drainage et la classe de pente.
- **Topographie**
  - comprend les lignes de contour, les cours d'eau, les aires boisées, les lots, concessions et cantons géographiques.
- **Imagerie**

- Actuellement, le site utilise des images aériennes qui ont un maximum de cinq ans.

*Cet outil de cartographie permet également de mesurer les distances approximatives et les surfaces. Toutefois, compte tenu de l'échelle des données utilisées dans l'outil de cartographie, une évaluation sur place doit être effectuée pour vérifier les mesures de distance et de surface..*



Exemple d'une carte topographique de l'AIA



Exemple d'imagerie aérienne et d'outils de mesure de l'AIA

## Atlas d'information sur la protection des sources d'eau

Le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique dispose d'un outil de cartographie en ligne pour la protection des sources d'eau. L'outil se trouve à [applications.ene.gov.on.ca/swp/fr/](http://applications.ene.gov.on.ca/swp/fr/).

Ce site Web peut vous aider à déterminer si le site se trouve dans une zone de protection des têtes de puits (ZPTP), dans une zone de protection des prises d'eau de surface (ZPPE) ou dans une zone contributrice à un problème (ZCP). En tapant l'adresse municipale (c.-à-d. le numéro 911, le nom de la route et de la municipalité, le lot, la concession et le canton) dans le champ de recherche, l'outil identifiera si la propriété se trouve dans une zone de protection des sources d'eau et si le site se situe dans une ZPTP, ZPPE ou ZCP. Un lien externe peut être fourni pour vous amener au plan de protection des sources d'eau, afin de voir s'il existe des politiques restrictives relatives à l'utilisation de la terre.

You may search by address, latitude and longitude, lot and concession or see [help](#) for advanced options.

5927 line 89 north perth

The map has been navigated to, or near **5927 line 89 north perth**. Please verify the location for accuracy. If you want to change the location, drag the red pin to that location.

This location is in the **Maitland Valley** source protection area. X

Zoom in to verify the location. If required, move the pin to the location of interest.

This location is **not** in a vulnerable area. Please refer to the table below for additional details. Open the [source protection plan](#) (link to external website) to discover what activities must be managed or are prohibited.

**Legend**

- Source Protection Areas (SPA)
- Issue Contributing Areas (ICA)
- Intake Protection Zones (IPZ)
- Wellhead Protection Areas (WHPA)
- Vulnerable Scoring Areas (VSA)
- Lots and Concessions
- Event Based Areas (EBA)
- IPZ 1
- IPZ 2
- IPZ 3
- WHPA A
- WHPA B
- WHPA C and C1
- WHPA D
- WHPA F - GUDI
- WHPA E - GUDI
- 0 to 3.9
- 4 to 7.9
- 8 to 8.9
- 9 to 10
- Municipal Boundaries

### Search Results

#### Location Information

Latitude: <b>43.792112</b> Longitude: <b>-80.895469</b>
UTM Zone: <b>17</b> Easting: <b>508410</b> Northing: <b>4848789</b>
Upper Tier Municipality Name: <b>COUNTY OF PERTH</b>
Single and/or Lower Tier Municipality Name: <b>MUNICIPALITY OF NORTH PERTH</b>
Township, Concession and Lot: <b>WALLACE</b>

#### Source Water Protection Details for Location

Source Protection Area: <b>Maitland Valley</b>
Wellhead Protection Area: <b>No</b>
WHPA E (GUDI): <b>No</b>
Intake Protection Zone: <b>No</b>
Issue Contributing Area: <b>No</b>
Significant Groundwater Recharge Area: <b>No</b>
Highly Vulnerable Aquifer: <b>No</b>
Event Based Area: <b>No</b>
To see if any land activities are restricted, check the policies in the <a href="#">source protection plan</a> (links to external web page).
Information is current as of: <b>06-02-2016</b>

Hover over the legend to see information about each layer.

For additional help, please contact [source.protection@ontario.ca](mailto:source.protection@ontario.ca).

## Annexe B : Exemples de méthodes et d'outils pour mesurer des distances

---

Voici quelques exemples d'outils et de méthodes utilisés pour mesurer les distances.

### Cartes topographiques

Qu'elles soient en ligne ou en version papier, les cartes topographiques peuvent être utilisées pour mesurer une distance. Une règle ou un autre dispositif de mesure peut être utilisé pour mesurer la distance entre deux points sur la carte en version papier. Cette distance doit être ajustée en fonction de l'échelle de la carte. Beaucoup de cartes topographiques ont généralement des échelles de 1:10 000 ou 1:50 000. Notez que les cartes topographiques n'indiquent pas toutes les caractéristiques requises pour faire un croquis de la ferme ou des champs (PGEN). Par exemple, la plupart des cartes topographiques indiquent les rivières et les cours d'eau, mais peuvent ne pas afficher tous les types d'eaux de surface et, en général, elles n'indiquent pas les puits d'eau privés. Notez également la date de la carte ou les données utilisées pour créer la carte. Les cartes ou les sources d'information plus anciennes peuvent être périmées. Une évaluation sur place est nécessaire pour valider les distances.

### Systèmes de positionnement global (GPS) portatifs

La plupart des GPS portatifs ont la capacité de mesurer la distance entre deux points. Il faut connaître la précision de votre GPS portatif. De nombreuses unités ont une précision horizontale de 1 m. Lorsque la distance mesurée par le GPS est légèrement supérieure ou inférieure aux exigences réglementaires, utilisez la mesure la plus restrictive ou utilisez un dispositif qui peut fournir une meilleure précision.

## **Roues de mesure de distance**

Elles peuvent être utilisées pour mesurer des distances plus longues dans un laps de temps relativement court. Les roues de plus grand diamètre sont meilleures dans le cas d'une topographie qui n'est pas égale. Il est préférable d'étalonner la roue pour une variété de terrains avec une distance connue, en utilisant par exemple un ruban à mesurer en acier. L'étalonnage de la roue peut indiquer la précision relative de la roue dans différentes conditions de terrain.

## **Rubans à mesurer en acier ou fibre de verre**

Les rubans à mesurer peuvent être utilisés pour mesurer des distances relativement courtes. Notez que les rubans en fibre de verre peuvent rétrécir ou s'étirer dans des conditions chaudes ou froides. Veillez à ce que les rubans en acier ne se déforment pas ou ne s'entrecroisent. Bien que l'un ou l'autre de ces scénarios puisse réduire la précision de la mesure, les pratiques exemplaires suggèrent de prendre la mesure la plus restrictive lorsque la mesure est très proche de la distance réglementaire. Dans certains cas, il vous serait peut-être plus facile de mesurer une courte distance simplement en marchant. Étalonnez vos pas avec une distance connue que vous aurez mesurée au préalable avec un ruban à mesurer, afin de savoir combien de pas équivalent à une distance donnée. Par exemple, une distance de 10 m au sol peut être égale à 12 pas. Cependant, ce nombre varie selon les individus en fonction de la longueur de leur foulée.

## **Télémètre laser (LRF)**

Le télémètre laser émet un faisceau laser qui rebondit sur des cibles à distance. Le télémètre renferme un chronomètre à haute vitesse qui calcule le temps total que prend le faisceau pour se rendre à la cible et revenir à l'appareil. Selon le temps total obtenu, le télémètre calcule la distance et l'affiche à l'utilisateur. Plusieurs télémètres laser pour sportifs peuvent mesurer des distances jusqu'à 750 m. Il faut veiller à ce que le faisceau laser rebondisse sur la cible souhaitée et non pas sur un autre objet entre les deux. Avant d'utiliser l'instrument pour une évaluation du site, une pratique exemplaire serait de procéder à un étalonnage en comparant une distance mesurée par le télémètre à une distance connue.